

MAIRIE de GRANIEU

38490

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNEE 2021 - SEANCE N°2 - DU 8 AVRIL

L'an deux mil VINGT et UN, le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de Granieu dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Raymond COQUET, Maire.

Présents : COQUET Raymond, HUGUET Chantal, GIRERD-CHANET Raymond, BOUVIER-GARZON Patrick, GAIDO Véronique, JALLUT Eric, LEBRETON Michèle, LIMOUZIN Emmanuel, MAGNIN Karine, PICARD Jean-Jacques, RULLET Serge, TACONNET Marie-Françoise, WILLINGER Tania.

Absentes excusées : VOLLAND Sandrine, DEYME-MESLIN Jeanine.

Secrétaire de séance : HUGUET Chantal

Date de convocation : 02 Avril 2021

Nombre de Membres : En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13



I) APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU :

Après lecture faite par Monsieur le Maire, l'assemblée délibérante, approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 février.

II) DELIBERATION 2021-04 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur COQUET Raymond, Maire, est appelé à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2020. Le Maire donne lecture et commente les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement.

Le Maire sort de la salle pendant la délibération du Conseil Municipal, son vote ne sera pas pris en compte puisqu'il est l'ordonnateur des comptes.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	211 339,26 €	141 624,06 €
Recettes	263 136,86 €	254 511,85 €
Résultat de l'exercice	51 797,60 €	112 887,79 €
Part affecté à l'investissement	159 374,51 €	
Résultat reporté N-1	197 919,90 €	- 62 270,52 €
Résultat de clôture	90 342,99 €	50 617,27 €
Solde des restes à réaliser		1 500,00 €

Le résultat final de clôture de l'année 2020 est égal à 140 960.26 €. (Résultat de fonctionnement 90 342.99 € + le bénéfice d'investissement de 50 617.27 €).

Les restes à réaliser sont à reprendre à hauteur de 1 500.00 €,
Le résultat de clôture de fonctionnement sera réduit des RAR pour trouver le montant à reporter au compte **002 du BP 2021 : 88 842.99 €.**

Le Conseil Municipal vote :

Pour : 12 contre : 0 abstention : 1

Le Compte Administratif 2020 est adopté à la majorité. Le Conseil Municipal CHARGE Monsieur le Maire de transmettre le CA 2020 au Trésor Public et à la Préfecture de l'Isère.

III) DELIBERATION 2021-05 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de M. COQUET Raymond, Maire.

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le compte de gestion géré par le Trésorier Principal des Abrets en Dauphiné est présenté. Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il y a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; Il est conforme en tout point avec le compte administratif.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2020.

IV) DELIBERATION 2021-06 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire M. COQUET Raymond, après avoir entendu le compte administratif de l'année 2020, et vu le résultat final de clôture de l'année 2020 qui s'élève à **140 960.26 €.**

Compte tenu du bénéfice de 50 617.27 € pour la section d'investissement et afin de couvrir le montant des restes à réaliser de 2020 qui s'élève à 1 500 €, il convient d'affecter la somme de **1 500 € au compte 1068.**

D'ordinaire nous devons reprendre le déficit d'investissement, car la section d'investissement n'étant que rarement bénéficiaire. Ce qui explique la différence de montant au 1068 avec l'an dernier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal vote :

Pour : 13 contre : 0 abstention : 0

L'affectation du résultat de l'année 2020 est approuvée comme suit : virement à la section d'investissement du BP 2020 pour **1500 € au compte 1068.**

Au vu du résultat de 2020, Le report, proposé, pour la section de fonctionnement au compte 002 pour le budget communal est de : 88 842.99 € (*résultat de fonctionnement 2020- RAR*)

Virement de la section de fonctionnement compte 023 au profit de la section d'investissement : compte 021 : 40 000.00 €.

Le Conseil Municipal vote : **Pour : 13 contre : 0 abstention : 0**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et charge le maire d'effectuer les démarches comptables et administratives nécessaires à l'application de ces décisions.

V) DELIBERATION 2021-07 : VOTE DU BUDGET 2021

Monsieur le Maire propose de prendre connaissance des chiffres prévus, par chapitre, pour le budget primitif 2021 comme suit :

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
Chapitre 011	137 147,24 €	Chapitre 002	88 842,99 €
Chapitre 012	64 645,00 €	Chapitre 013	2 837,25 €
Chapitre 014	- €	Chapitre 70	1 700,00 €
Chapitre 022	8 000,00 €	Chapitre 73	115 940,00 €
Chapitre 023	40 000,00 €	Chapitre 74	88 636,00 €
Chapitre 65	55 163,00 €	Chapitre 75	11 000,00 €
Chapitre 66	1 527,00 €	Chapitre 77	3 650,00 €
Chapitre 67	2 000,00 €		
Chapitre 042	4 124,00 €		
Total des dépenses	312 606,24 €	Total des recettes	312 606,24 €
Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chapitre 001	-	Chapitre 001	50 617,27 €
Chapitre 16	24 102,76 €	Chapitre 10	36 249,80 €
Chapitre 20	10 670,00 €	Chapitre 13	110 748,00 €
Chapitre 204	2 824,80 €	Compte 16	2 500,00 €
Chapitre 21	26 200,00 €	Chapitre 024	30 000,00 €
Chapitre 22		Chapitre 21	
Chapitre 23	210 441,51 €	Chapitre 021	40 000,00 €
		Chapitre 040	4 124,00 €
Total des dépenses	274 239,07 €	Total des recettes	274 239,07 €

La section de fonctionnement s'équilibrant à 312 606.24 Euros et la section d'investissement s'équilibrant à 274 239.07 Euros.

Le Conseil Municipal est appelé à voter le Budget Primitif de l'année 2021

VOTE : Pour : 13 contre : 0 abstention : 0

Le conseil municipal **ADOpte à l'unanimité** le budget primitif 2021 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatifs à cette décision et à le transmettre au Trésor Public et à la Sous-Préfecture de La Tour du Pin.

VI) DELIBERATION 2021-08 VOTE DES TAXES POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire après avoir présenté le budget primitif communal pour l'année 2021, propose de ne pas augmenter le taux des taxes.

Il précise qu'un emprunt a été soldé en 2019 et un deuxième se terminera en 2022.

Il rappelle que le taux des 3 taxes est identique depuis 2013 et que le mécanisme d'augmentation des bases de fiscalité fixée par l'Etat chaque année permet, à taux constant, de générer un produit fiscal attendu supérieur à l'année N-1.

Cependant, il explique que l'année 2021 est l'année de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. La réforme de la taxe d'habitation n'autorise plus le Conseil Municipal à modifier le taux de cette taxe. Il reste figé au taux voté en 2019 (5.92%) et ne s'applique désormais que sur les résidences secondaires.

La taxe d'habitation a été supprimée pour 80% des contribuables et pour les 20% restants, la suppression de cet impôt s'effectuera d'ici 2023.

Dès 2021, la perte des recettes de la taxe d'habitation, pour les communes, sera compensée par le transfert de la part de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties du Département.

La commune se verra donc transférer le taux départemental de la TFPB qui est de 15.90%, celui-ci viendra s'additionner au taux communal 12.57%.

Le taux départemental transféré, en compensation de la suppression de la TH, sera affecté d'un coefficient correcteur, qui permettra de neutraliser les éventuels écarts pour les communes surcompensées ou sous-compensées. Ainsi, la commune bénéficiera de l'évolution dynamique de sa taxe foncière, sur laquelle elle conserve un plein pouvoir de vote des taux.

Au final, le contribuable aura bien le même taux d'imposition qu'auparavant, mais la part collectée au titre du Département sera versée à la Commune.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Maire et en avoir discuté, DELIBERE.

Le Conseil Municipal vote :

Pour : 13 contre : 0 abstention : 0

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de voter le taux des taxes pour l'année 2021, correspondant aux contributions directes locales, sans augmentation par rapport à l'exercice précédent., comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nature des taxes	Taux 2020
Taxe d'habitation résidence secondaire (taux 2019)	5.92 %
Taxe foncière bâtie Communale	12.57%
Taxe foncière bâtie Départementale	<u>15.90%</u>
TFBP 2021 Totale :	28.47%
<i>Fusion des taux communaux et départementaux sur les Propriétés bâties</i>	
Taxe foncière non-bâtie	53.74 %

et AUTORISE le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette décision.

VII : DELIBERATION 2021-09 : DETACHEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE APPARTENANT A LA SDH POUR LE PROJET COMMUNAL : CREATION D'UNE AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire rappelle le projet de la Municipalité pour la création d'une aire de jeux à côté du HLM La Chanaz propriété de la SDH.

Après plusieurs contacts, il s'avère que les responsables, de la Société Dauphinoise pour l'Habitat en Isère, sont d'accord pour une division parcellaire du terrain jouxtant le HLM La Chanaz, afin que la municipalité puisse réaliser son projet de CITY PARK ou AIRE DE JEUX.

Monsieur le Maire indique que la SDH nous cédera le terrain pour l'euro symbolique et qu'en contrepartie, nous ferons procéder à la division parcellaire par un géomètre expert et nous supporterons les frais de notaire liés à cette cession de bien.

Après discussion, les membres présents du Conseil Municipal :

APPROUVE la demande de détachement d'une partie de la parcelle appartenant à la SDH, CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires aux différentes formalités administratives.

CHARGE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

VIII : DELIBERATION 2021-10 : PROJET D'IMPLANTATION SUR LA ZONE ARTISANALE DES MOULINS : PRIX DU M² et FORFAIT DETACHEMENT

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu le Service Economie de la Communauté de Communes accompagné de deux personnes ayant un projet d'installation sur la Zone Artisanale des Moulins.

L'implantation des entreprises sur la ZONE ARTISANALE DES MOULINS est de la compétence de la Communauté de Communes.

Un cabinet du secteur para-médical souhaiterait s'installer sur cette zone, en construisant un bâtiment correspondant à son activité.

Le terrain étant propriété de la Commune de Granieu, la cession sera faite par la commune sans passer par la Communauté de Communes afin de supprimer un intermédiaire.

Le prix des 20 € HT du m² a été fixé par la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné. Un forfait de 5000 € sera demandé aux acquéreurs. Ce forfait est associé à cette vente comprend le coût du détachement de la parcelle, bornage, relevé topographique par un géomètre ; l'étude de sol pour l'assainissement et la réalisation d'une entrée sur le terrain à partir de la voie communale (emplacement à définir, avec remplacement des bordures hautes par des bordures basses, etc...).

Après en avoir débattu et donner les explications nécessaires, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, en faveur de cette future implantation.

AUTORISE le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette décision.

IX) POINT SUR LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Monsieur le maire fait un tour de table pour que les élus qui ont pu assister en visioconférence à leurs commissions puissent faire un compte rendu de leur réunion.

Mme Marie-Françoise Taconnet fait un compte rendu de la réunion concernant le PLUi Est :

- **Habitat : Evolution du dispositif MaRéno :**

C'est un accompagnement des ménages à la rénovation énergétique de leur logement par la communauté de communes Les Vals du Dauphiné en partenariat avec la CAPI

Un premier conseil neutre, indépendant et gratuit est donné afin de pouvoir diriger les habitants vers les différentes aides, soumises au plafond de ressources auxquelles ils peuvent prétendre : ANAH ou accompagnement MaRéno. Se reporter sur le site de la CC Les Vals Du Dauphiné.

- **Urbanisme : Arrêt du PLUi Est :**

- Finalisation de la concertation avec les permanences dans les différentes communes,
- Présentation du projet de PLUi Est en Conférence Intercommunale des Maires le 6 mai 2021.
- Deux délibérations seront proposées en Conseil Communautaire : délibération tirant le bilan de la concertation du PLUi Est et délibération spécifique à l'arrêt des études du PLUi Est
- Avis officiel des Personnes Publiques Associées et des Communes
- Enquête publique : septembre – octobre 2021
- Approbation du PLUi : décembre 2021
- Entrée en vigueur du PLUi : janvier 2022

- **Urbanisme : Lancement de la modification n° 1 du PLUi Ouest :**

- Finalisation du contenu du dossier de modification n 1 du PLUi Ouest
- Envoi du dossier de modification n 1 aux Personnes Publiques Associées et à toutes les Communes concernées par le PLUi Ouest : juin – août 2021
- Enquête publique : septembre – octobre 2021
- Prise en compte des avis et modification éventuelles du projet : novembre 2021

Approbation de la modification n 1 du PLUi Ouest : décembre 2021

Entrée en vigueur de la modification n 1 du PLUi Ouest : janvier 2022

- **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l' Environnement = CAUE**

- Se reporter au site de la C.C Les Vals du Dauphiné : lieux et horaires pour les permanences sur les communes de PONT DE BEAUVOISIN, LA TOUR DU PIN, LES ABREST EN DAUPHINE, VIRIEU
- Mission de conseil qui s'adresse aux particuliers et aux collectivités territoriales dans leurs démarches de construction et d'aménagement, de la réflexion préalable qui permet de cerner les enjeux,
- jusqu'à l'accompagnement de la mise en œuvre d'un projet.
- sur tous les aspects et les facteurs qui contribuent à la qualité du cadre de vie et de l'environnement
- sur les démarches administratives et le choix de professionnels compétents

Mme Chantal HUGUET fait un compte rendu de la Commission Politique d'accueil, mutualisation, Economie Sociale et Solidaire :

- Rapport d'activité 2020 politique d'accueil et la maison France Services : 20448 demandes sur Pont de Beauvoisin et La Tour du Pin pour 225 jours d'ouverture, 12638 appel téléphonique, 7584 venues.
- Echange débat sur le maillage territorial et les actions envisagées : conseil en Energie partagé, autorisation d'urbanisme, chantiers jeunes, France Services, système d'information, maîtrise d'ouvrage, formation mutualisée
- Projet de mutualisation pour l'achat d'un défibrillateur : le coût restant élevé, des élus du conseil sont chargés de se renseigner sur le coût avec d'autres sociétés que celles proposées par la Communauté de Communes, y compris avec l'assureur de la commune.
- Programme Planet avec 3 axes :
 - 1) L'homme au coeur du territoire,
 - 2) Un cadre de vie durable,
 - 3) Sobriété et autonomie énergétique.
- Mme Chantal HUGUET rapporte à l'ensemble du conseil municipal que la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné organise pour 2021 une projection de cinéma en plein air et que nous devons donner notre position.
- Si notre commune est retenue, la participation de la CCVDD s'élève à 1000€, resterait à charge de la commune la SACEM (environ 40 €). Dans l'ensemble le conseil municipal est d'accord pour une projection, il resterait à déterminer une date.

Mme Tania WILLINGER fait un compte rendu sur la commission Développement Durable : concernant le PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

C'est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.

Il est proposé aux communes de les accompagner dans leur diagnostic de la gestion énergétique de leur patrimoine.

Un groupe d'élus s'est proposé pour accompagner Mme WILLINGER dans cette réflexion.

Mme Véronique GAIDO fait un compte rendu concernant le dossier Gémapi, Biodiversité :

- Le cabinet MERLIN est venu faire un diagnostic sur la commune afin de pouvoir évaluer les risques d'inondations et connaître la zone d'emplacement du bassin d'orage réservée par la mairie.
- Ils ont apprécié d'être guidé par un élu et par une personne pouvant rapporter l'historique de la commune.

X) POINT SUR LES COMMISSIONS COMMUNALES ET TRAVAUX EN COURS

Mr Raymond GIRERD-CHANET a réalisé une liste des travaux effectués ou à venir : bicouche sur le chemin des marais, réparation du projecteur de l'église, nettoyage du cimetière, désherber les pots sur l'aire de retournement des cars, etc.....

Mme Chantal HUGUET présente à l'ensemble du conseil les réflexions de la Commission Cadre de vie :

PANNEAUPOCKET

En complément du site internet, il est possible d'adhérer à une société qui a développé une application sur portable/tablette – PANNEAUPOCKET, sur lequel il est possible d'envoyer des alertes : coupures de réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo...

La commission a décidé de garder ce projet pour plus tard et de se consacrer au site internet afin qu'il soit régulièrement mis à jour et alimenter d'informations.

VOISINS VIGILANTS

Un contact a été pris avec la société qui a développé une application sur portable qui permet de lancer des alertes sur des coupures EDF, ou autres informations. Cette application ne remplace pas une alarme, mais elle peut sécuriser l'utilisateur.

La commission décide de ne pas adhérer, pour l'instant, à ce dispositif, estimant que nous habitons sur une petite commune où les habitants sont proches et sont prévenants entre eux.

Des renseignements ont été pris sur la commune voisine, mais la commission se renseignera auprès d'autres communes de même grandeur que GRANIEU.

Mr Serge RULLET rapporte à l'ensemble du conseil municipal les informations concernant la table d'orientation qui pourrait être inclus dans le circuit PDIPR qui traverse notre commune.

Il nous informe que nous pouvons obtenir une subvention, et que le tracé du PDIPR pourrait être modifié d'ici 1 à 2 ans, nous pourrions y inclure la table d'orientation. Un contact a été pris avec la société PIC BOIS à Brégnier Cordon fabricant de table d'orientation, pour avoir un devis.

Mr Rullet organisera une réunion avec la société et la commission cadre de vie.

Mr Jean-Jacques PICARD propose de réfléchir au projet : Boîte à Livre, quel serait le support le plus adapté et de définir le lieu approprié.

XI) QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le maire informe que :

- le recensement est décalé d'un an, il aura lieu en 2023 pour GRANIEU.

- les travaux du syndicat des eaux en provenance de Corbelin concernent le remplacement de la conduite, pour augmenter le débit et pouvoir assurer une meilleure défense incendie : la bouche d'incendie sera remplacée à La Côte des Marais à hauteur de la propriété de Mr GUICHARD.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Séance levée à 23H50